

Musée royal
de
Peinture
et de
Sculpture.

N^o 202

N^o 1

Bruxelles, le 14 Janvier 1848.

Rapport

M^{te} le Ministre de l'Intérieur,

Aux termes de l'art 44 des Statuts organiques du Musée royal de Peinture et de Sculpture, nous avons l'honneur de vous adresser notre rapport annuel sur la situation de cet Etablissement.

Depuis plusieurs années nous n'avons cessé de signaler l'insuffisance des fonds alloués pour l'entretien et l'augmentation des Galeries, et d'exprimer, S. M. le Roi nous a témoigné ses regrets de ne point voir nos maîtres anciens les plus célèbres, convenablement représentés dans le Musée royal; les artistes, les amis des Arts, le Gouvernement enfin, ont à diverses ~~reprises~~ occasions accusé la Commission administrative de négligence. Pour ces reproches ne servent que trop fondés, si nous avions pu un seul instant réaliser les vœux que nous avons si souvent exposés; mais liés par des crédits trop restreints nous nous sommes trouvés dans l'impuissance de faire, non seulement des acquisitions de nature à donner une Collection un aspect digne du Musée de l'Etat, mais de pourvoir d'une manière convenable à l'entretien et à la conservation des tableaux.

Le Musée de Peinture et de Sculpture dispose annuellement de 15,000 frs, dont une somme de 6,500 francs est réservée aux acquisitions; on ne peut dissimuler l'impossibilité de se procurer des ouvrages de quelque importance avec

Des ressources aussi faibles. C'est
ainsi que le crédit consacré aux achats
de 1844 a été absorbé dès le commen-
cement de l'exercice par le paiement
des tableaux d'Ormeaux et de Jordans
et du Groupe de Godechaux, acquis en
1846. C'est encore par le même
motif que nous avons dû ajourner
à l'exercice courant, le paiement des
ouvrages dont le Musée a récemment fait
l'acquisition. Sous ce rapport, le
Musée se trouve actuellement dans
une position bien moins avan-
tagée qu'avant sa cession au gou-
vernement, car vous n'oublierez bien
remarquer, M^r le Ministre, que la
subvention qui nous est accordée
a été portée au double de celle que
nous ~~recevions~~ allouait la ville
de Paris d'administration du Musée
se sont considérablement accrues
depuis sa réorganisation. Nous
pouvons par conséquent ajouter qu'il était pré-
cédemment permis à la Commission
d'engager son crédit pour plusieurs
années et que ce mode de traiter est
singulièrement facilité l'achat des
tableaux qui, par les prix élevés qu'on
en demandait, paraissent inabon-
dables aujourd'hui que nous devons
nous renfermer dans les limites
d'un budget annuel conformément
aux règles établies par la Comptabi-
lité de l'Etat.

Nous ne pouvons nous dispenser,
M^r le Ministre, d'appeler votre sérieuse
attention sur les mesures de conservation
qui réclament quelques tableaux anciens.

C'est encore ici le lieu d'exprimer
le désir de disposer d'une somme
suffisante à la complète restauration

D'œuvres dont l'existence est, de jour
en jour, plus compromise; la pénurie
des fonds nous a empêchés de vous
adresser des propositions autres que
celle relative au tableau de Barrochio,
lequel était gravement à une dégradation
qui ne permettait aucun ajournement.
M^r Rivert a accompli la transposition
de cette peinture de la manière la plus
satisfaisante.

Il est devenu indis pensable de
renouveler un grand nombre de cadres
qui, dans leur état de dilabrement,
nuisent considérablement au mérite des
peintures et donnent aux Galeries un
aspect désagréable. Déjà, depuis
plusieurs années, nous nous sommes
occupés de ce renouvellement, mais la
quantité de cadres à remplacer ou à
réparer est si grande que leur mise
en bon état exigera une dépense d'en-
viron 10,000 francs.

Permettez-nous, M^r le Ministre,
d'entrer ici dans quelques détails
sur le mérite des Collections qui nous
sont confiées.

Le Musée royal possède 289
tableaux anciens dont 51 appartiennent
à de grands maîtres et sont
signés sous tous les rapports, et
figurer dans les Galeries les plus célèbres.
112 tableaux forment la part des
peintres secondaires. Le reste ne
représente que des ouvrages de 3^e ordre,
il y en a même plusieurs parmi ceux
qui nous paraissent indignes
du Musée royal. Nous aurons
l'honneur, M^r le Ministre, de vous adresser
des propositions à ce sujet.

La Collection des antiquités
n'offre pas toujours des œuvres de
premier mérite; cependant l'intérêt
qu'elle présente pour l'histoire des

L'art et surtout pour l'école de la
peinture historique, lui assigne un
rang distingué. Si les productions
de cette époque ne répondent pas à toutes
les conditions auxquelles est soumise
la grande peinture, elles sont, sans
contredit, la seule école de goût et de
caractère que nous puissions consul-
ter dans notre pays. Elles procurent
aux jeunes gens un sujet d'étude et
approfondies et aux artistes faits,
un sujet constant de méditation.
La Commission attache le plus grand
prix à cette collection et elle désire
vivement la voir s'enrichir d'œuvres
de Van Eyck, et de Durer, Holbein,
Lucas Cranach, Schoonvel et de

C'est sans peine que
parmi ces tableaux si précieux
nous en remarquons qui sont
arrivés à une dégradation telle,
que le moindre déplacement pourrait
entraîner la ruine complète.
Il importe de s'occuper de la
restauration immédiate de ceux
portés au Catalogue sous les Nos
329-355-359-363-364-396-573
577-593.

Nous avons dit plus haut,
Monsieur, que les Galeries devraient
offrir un aspect digne du Musée de
l'Etat, c'est à dire que l'on peut
y trouver des productions remarqua-
bles de toutes les écoles et particu-
lièrement des peintures flamandes et hollandaises.

Dans ce point de vue, le Musée
royal laisse beaucoup à désirer,
on éprouve un sentiment pénible
de ne pas y rencontrer des œuvres
de Cresset, Verburg, Harle Dufour-
din, Ostade, Hobbema, Vandervelde,
Berghem, Wouvermann, Brauner
Ruydael, Both, Van Huisum

Metzu, Paul Potter et de
toute l'ancienne école de genre. nous
ne possédons qu'un Gerard Dow,
Deux Wynants et quelques tableaux
de maîtres secondaires.

Rubens est dignement représenté
au Musée et de telle manière que peu
d'établissements en Europe ne pourraient
donner une plus haute idée de ce génie
de la peinture. Deux tableaux
historiques sont dus à
Vandergk, mais nous ne saurions et les
semaines d'après le caractère particu-
lier qui le distingue, les deux por-
traits qui ornent nos Galeries, ne
méritant pas d'être rangés au
nombre des productions remarqua-
bles de ce célèbre artiste.

Nous craignons pas de placer le
portrait que nous possédons de
Rembrandt parmi les beaux ouvrages
qu'il a produits. Dessin, couleur,
étude, fini, tout est réuni dans
cette œuvre admirable.

Philippe de Champaigne, Jor-
dane, De Cruy, Michel Corneille,
Otto Vomer, De Klereck, Van Loon
Vanderkempelen, Artois, Luyckx
et ornent nos Salons avec éclat.

La série des tableaux historiques
offre également beaucoup d'intérêt,
ils sont souvent l'objet de recherches
utiles pour les Costumiers. Aussi la
Commission a-t-elle toujours cherché
à réunir autant que possible les
ouvrages qui rappellent les
monuments, les hommes célèbres
et les événements mémorables de
notre histoire.

La grande lacune existant
parmi les œuvres des maîtres anciens
qui ont illustré les écoles flamandes
et hollandaises fait éprouver aux

amis des Arts un profond regret des
l'indifférence que le pays paraît mettre
à recueillir la gloire de tant de noms
célèbres; il semble qu'il n'est heureux
de les avoir sur son territoire que pour en retirer
des avantages matériels; Sans doute, ce
dépouille est mérité si l'on songe que depuis
plus de 50 ans, les collections composées
de chefs-d'œuvre se sont vendues sans
que l'on ait cherché à les diriger aux
galeries étrangères. Et l'appui de ce
qui précède, nous rappellerons les
démarches infructueuses (mais instructives)
que fit la Commission auprès du Gouver-
nement d'après de l'engager à réclamer
des Chambres Législatives un crédit
spécial pour faire quelques acqui-
sitions importantes aux ventes de la
Princesse Galles de S. Em. le Cardinal
Fesch et du Cabinet de Lord Wellesley. &c.

Si il est été glorieux de posséder
des chefs-d'œuvre de nos maîtres
dans la peinture de genre, il est été
bien plus utile encore pour l'étude
sérieuse de l'art, de réunir quelques
pages historiques des grands peintres
Italiens, Espagnols & Français.
Le Musée, il est vrai, peut citer les
noms de Paul Véronèse, Titien, Guido,
Guercino, Calabrese, Bassan, Bar-
roccio, Giorgione, Corradini,
Carracci, Pietro de Cortone,
Albani, Parmesan et de quelques
autres maîtres secondaires de
l'école d'Italie, mais à l'inspection
des œuvres de Paul Véronèse, de
Guido, de Guercino & de Calabrese,
nous ne remarquons que des tableaux
sans ou de si minime importance
qu'ils ne peuvent être considérés
que comme rappelant les noms
de leurs auteurs. Cependant les
grands maîtres de l'école Italienne

7°
incontestablement les plus utiles
et jouant le plus d'éclat dans les
Musées, se présentent quelquefois
en vente publique à des conditions
avantageuses pour ceux qui sont
peu recherchés pour les galeries
particulières.

A part un Velasquez, un
Van Loo, un Lesueur, de petite dimen-
sion et quelques toiles de peinture de
troisième ordre, le Musée ne possède
rien des écoles Espagnole & Française.
Aucun ouvrage n'y rappelle les
talents de Poussin, de Claude Lorrain,
de Greuze, de Ribera, de Murillo,
&c. &c. Ce n'est pas que ces écoles
soient insensiblement classées comme
celles indiquées plus haut; il convient
pourtant de les voir dignement
représentées dans le Musée royal.

Parmi les ouvrages dont la
Commission désirerait enrichir les
Collections nous ferons connaître
les suivants: le tableau des
Cénies, au sujet duquel nous avez
bien voulu, M^{le} Bellin, nous au-
toriser à adresser des propositions
à M^{le} Cardin, une composition
Capitales de Van Orley (la mort
de la Sainte Vierge) en la possession
du hospice de Brumelles; une
portrait par Rembrandt; une
antique très remarquable appar-
tenant à M^{le} le Docteur Escalier,
à Douai; et quelques peintures de
genre, d'un mérite supérieur que
M^{le} Conci, de Lille, propose de
nous vendre.)

(Ce sont là, M^{le} Bellin, des
ouvrages dignes du Musée royal, mais
il faudrait songer à leur acquisition
si nous ne conservions l'espoir d'être
un jour favorisés dans la répartition

Des fonds du Césor. C'est dans ce but
que nous sollicitons de votre bien-
veillance de porter le chiffre de notre
budget à la somme de 50000 frs.

Nous avons également,
Monsieur le Ministre, à vouloir
entretenir du Musée moderne.

La division consacrée aux artistes
Véedés renferme des travaux remar-
quables de Leno, De Jonghe, Dami,
Deroy, Helleman, Immegeuz,
Van Hoesche, et de peinture de moindre
mérite, mais à l'exception des tableaux
de Leno, justement célèbre en Belgique,
les regards des visiteurs ne rencontrent
que du paysage, à tel point, qu'il
semble que notre pays en ce siècle
n'ait produit que des paysagistes.

Les travaux des artistes vivants
consistent en une douzaine de tableaux
de mérite, car il ne peut être question
d'y comprendre des essais de concrets
ou des toiles tellement médiocres
que leur auteur n'eût même pas
révisé et dont la présence
dans le Musée National ne peut
que nuire à la réputation de
l'Ecole Belge.

Le Gouvernement est
créant un Musée moderne à en-
core d'y réunir les ouvrages les
plus importants de nos célèbres ar-
tistes. Et notre grand regret,
nous devons l'avouer, M^{re} le Ministre,
ce but est loin d'être atteint. L'un
de vos prédécesseurs nous a laissé
espérer de remédier à ce déplorable
état de choses en remplaçant ces toiles
insuffisantes par les tableaux
ornant les appartements ministériels.
Quelques uns d'entre eux figurent
avec honneur dans les Galeries
Staes, mais ils sont si peu nom-

breux qu'ils ne remplissent qu'un
très petit espace.

Lui il nous soit permis de dire
que les achats faits précédemment
dans le but louable d'encourager des
talents naissants ne remplissent
pas toujours les conditions es-
sentielles pour être admis dans le
Musée national; il faut que l'hon-
neur d'y être représenté acquiesce
d'autant plus de prix que l'on
éprouve de difficulté à l'obtenir.

Il importe aussi pour assurer à ce
dépôt le degré d'utilité qu'il recèle
que la grande peinture y occupe la
place principale par un choix de
compositions d'un caractère sérieux
et approfondi; en un mot, il
faudrait, sinon de grandes,
au moins de belles pages cloîtrées
propres à guider les jeunes artistes
à donner une idée exacte des
travaux de notre école.

Le Musée de Sculpture doit
son origine à l'acquisition des
œuvres de Mathieu Reselt,
dont il est principalement composé.
Ainsi que nous l'avons fait
connaître depuis deux ans l'im-
combustion qui règne dans la
Chapelle gothique nous a empêché
d'y admettre le public. Nous
insisterons, de nouveau, M^{re} le
Ministre, pour qu'il
soit mis fin à cette situation
en relevant de cette Collection
des ouvrages qui n'appartiennent
pas au Musée ou qui ne présen-
tent pas assez d'intérêt pour
y rester, ainsi que les plaques
de l'Ecole de Gravure.

Nous croyons également, M^{rs} le Ministre, devoir renouveler la demande que nous avons adressée à votre Département afin d'obtenir la jouissance du local occupé précédemment par le ^{fr} Jacob. Mont. Cette extension des locaux nous permettrait de réserver exclusivement la Chapelle gothique aux œuvres les plus remarquables, tant en plâtre qu'en marbre; ceux-ci sont peu nombreux en réalité, mais nous avons tout lieu d'espérer que le Gouvernement prenant à cœur de léguer à la postérité des ouvrages de nos habiles sculpteurs, donnera à ce dépôt tout le développement qui lui mérite de recevoir.

Nous appelons aussi votre bienveillante attention, M^{rs} le Ministre, sur la nécessité d'affecter à la Statuaire une Galerie qui réponde aux vœux que cet art a faits depuis 1830; le local actuel, en y comprenant même les Salles que nous réclamaient ne doit être considéré que comme un emplacement provisoire, car la disposition, surabondante pour le peu défavorable qu'il reçoit le rendant peu propre à l'exposition d'ouvrages de Sculpture.

Nous désirons prochainement commencer bientôt la Collection des plâtres d'après les belles Statues de l'antiquité. Cette mesure, dont les artistes nous sauront gré, est devenue d'une utilité trop réelle pour en ajourner l'exécution.

Nous devons à la bienveillance de l'Administration Communale

d'Anvers le modèle de la Statue de Rubens, érigée en cette ville, l'originalité du local n'a pu nous permettre d'y assigner une place définitive à cette œuvre. Nous aurons à encaisser, M^{rs} le Ministre, si il n'y aurait pas lieu de réunir dans un même local les modèles des Statues, monuments &c érigés par les soins du Gouvernement ou avec son concours. Une collection de cette nature & nous paraît présenter beaucoup d'intérêt; elle serait susceptible de prendre un grand développement, sans toutefois occasionner de grands frais. Pour y parvenir, il suffirait d'imposer aux Sculpteurs auxquels des semblables travaux seraient confiés, la condition d'abandonner leurs modèles à l'Etat.

De tous les locaux du Musée de Peinture, il n'y a guère que la grande galerie qui soit convenablement disposée pour le placement des ~~plâtres~~ tableaux. Les autres Salles sont plus ou moins mal éclairées & leur distribution est peu favorable pour un Musée.

Nous apprendrons avec une satisfaction bien vive, M^{rs} le Ministre, que le projet de M^{rs} l'Architecte Snyers relatif à la construction de nouvelles galeries puisse recevoir un commencement d'exécution dans un délai assez rapproché.

La Direction des Bâtimens Civils ne s'est occupée jusqu'ici

12°
que de l'entretien des bœufs
des locaux de l'ancienne Cour;
il est pourtant des travaux qu'on
ne pourrait ajourner sans
avoir à redouter des dangers
très graves. Nous voulons parler
de l'état alarmant dans lequel se
trouve le plafond de l'une des salles
de l'ancienne bibliothèque com-
munale. Les chaises, les
pneumats exigent aussi des soins
d'entretien & de restauration.
Il serait également désirable
que l'ancien local des M^{ts}.
de la Bibliothèque de Bourgogne
pût être approprié, car il
ne nous est pas possible d'imp
surer usage dans l'état où il
a été mis à notre disposition.

Nous ne dissimulons pas
cet exposé, M^{re} le Ministre,
sans invoquer votre bienveill
protection en faveur du Musée
royal; votre amener éclairé par
les faits nous donne l'assurance
que vous voudrez bien accorder
un généreux appui à l'Établis-
sement confié à notre direction.

Nous vous prions, M^{re} le
Ministre, &c

Le Président.

Le Secrétaire.

V. Stm